

REPONDRE AUX NOUVEAUX DEFIS DES PAYS DE LA LOIRE

Cet avis fait suite à la publication par la région d'un rapport éponyme qui recense les principaux investissements prévus par la Région.

CE QUE DIT LA CONTRIBUTION DU CESER (avis téléchargeable dans son intégralité sur www.ceser.paysdelaloire.fr)

Rappel : lors du Budget Primitif 2015, la région a prévu l'inscription supplémentaire de 150 millions d'euros dans le programme d'investissement pluriannuel à raison de 120 M€ en 2015 et 30 M€ en 2016. Le CESER avait souligné la difficulté d'appréhender le contenu de ce programme d'investissements supplémentaires. L'avis étudie dans quelle mesure le rapport répond à cette attente.

Une étape complémentaire du BP 2015

Ce rapport complète le BP et précise les projets d'investissements en se projetant à 2020, voire à 2022.

Il s'agit de répondre aux défis régionaux (faire face aux défis de la croissance démographique, soutenir l'économie et l'emploi en ciblant les filières stratégiques de la région (SRI)).

Les innovations non technologiques sont nettement moins soutenues que les innovations technologiques. Or, les premières sont créatrices d'emplois non délocalisables et doivent donc être accompagnées.

Les investissements rappelés ou annoncés

- Les investissements prévus par le contrat de plan (CPER) et les conventions complémentaires
L'avis note avec satisfaction que les premières études vont être lancées mais regrette le manque de précisions concernant le calendrier, notamment pour le ferroviaire.
Concernant les universités, le programme de rénovation engagé avec le CNOUS complète utilement le CPER.
- Les investissements hors CPER
L'avis approuve l'implantation des nouveaux lycées publics dans le rural ou le périurbain. Les locaux devront pouvoir s'adapter aux évolutions des besoins de formation sur le long terme. Les cartes de formations des futurs lycées devront être établies dans la concertation tenant compte de l'existant. L'alternance est aussi une voie facilitant la réussite des jeunes.
- Les outils gérés par la région en faveur des territoires nécessitent une bonne articulation. L'avis se félicite de l'implication de la région concernant le dispositif d'aide régionale de substitution des ORAC, en souhaitant qu'il s'adresse à tous les territoires.

Des nouveaux outils de financement de l'économie

L'avis rappelle les deux nouveaux fonds soutenus par la région destinés au financement des entreprises (Pays de la Loire Croissance et Ouest Ventures III). Il liste les principaux outils existants, précisant si des clauses de conditionnalité peuvent être exigées des bénéficiaires.

Principales observations du CESER

La région assure la maîtrise d'ouvrage des opérations qu'elle juge stratégiques. Cela pose la question de la gestion patrimoniale qui lui incombe.

Le CESER considère que le rapport régional ne donne une lecture de la stratégie que pour cette année, mais ne donne pas une vision exhaustive globale, prospective et pluriannuelle.

Il souhaiterait pour chaque projet connaître les économies attendues (énergie par exemple) et les conséquences sur le coût de fonctionnement et les effectifs.

Des points de vigilance :

- Les programmes d'investissements à l'horizon 2020 et au-delà engagent les budgets à venir et réduisent les marges pour lancer d'autres projets.
- Les études lancées devraient permettre d'estimer le coût et la faisabilité des projets.
- Les collectivités locales appelées à cofinancer les projets pourront-elles engager les dépenses ?
- L'évolution démographique est prise en compte concernant les lycées (compétence de la région), mais il y a aussi le défi du vieillissement de la population.
- Des projets d'infrastructures indispensables ne figurent pas dans le rapport : liaison Nantes/Rennes, virgule de Savenay, franchissement de la Loire en aval de Nantes, A831, desserte ferroviaire du port Nantes/Saint-Nazaire, ...

CE QU'A DIT LA CGT – Intervention de Francine DESNOS

La CGT souligne d'abord la qualité du travail des deux rapporteurs, travail réalisé une fois de plus dans des délais très contraints.

Il y a tout juste un an, la Confédération Européenne des Syndicats organisait une manifestation européenne pour promouvoir son plan européen pour l'investissement, une croissance durable et des emplois de qualité. Ce plan, plus jamais d'actualité, constitue « Une nouvelle voie pour l'Europe » tournant le dos aux politiques d'austérité à l'œuvre dans nos pays européens et qui conduisent à la récession et à un désastre économique et social.

Ce plan propose de créer jusqu'à 11 millions d'emplois par la relance de l'économie et par un effort important d'investissement de l'ordre de 260 milliards d'euros par an pendant dix ans, visant un "cercle vertueux de croissance".

Les champs d'intervention et les défis auxquels l'Europe est confrontée recoupent ceux de notre région : transition énergétique et écologique, éducation et formation, défense de l'industrie, développement des réseaux et infrastructures de transports et de communication, construction de logements sociaux et rénovation urbaine, renforcement et développement des services publics, notamment en matière de santé, pour répondre aux besoins nouveaux générés par le vieillissement.

Le document de la région intitulé « répondre aux nouveaux défis des Pays de la Loire » suscite donc un intérêt tout particulier pour la CGT, même s'il rappelle essentiellement les projets qui ont été présentés précédemment dans le cadre des rendez vous budgétaires, CPER et fonds européens.

La CGT se retrouve globalement dans les remarques émises par le CESER dans le présent avis.

Ainsi, si elle partage l'interrogation du CESER sur les conséquences des nouveaux lycées sur les personnels et le budget de fonctionnement, la CGT considère comme un impératif le recrutement de personnel sous statut pour faire fonctionner les nouveaux lycées, accueillir les jeunes dans les meilleures conditions afin de leur permettre de réussir leur scolarité et participer à la lutte contre le décrochage scolaire. C'est bien évidemment vrai pour tous les établissements publics généraux ou professionnels. Les conditions d'accueil et d'hébergement de ces jeunes se posent aussi pour leurs études supérieures. La CGT souligne les efforts de la région pour rénover, moderniser ces structures.

Mais l'aménagement équilibré du territoire ne saurait se résumer aux implantations ou rénovation des lycées. Il convient d'être vigilant à ne pas accentuer le déséquilibre entre les territoires ruraux et les territoires urbains - et en particulier entre la métropole Nantes/Saint-Nazaire – qui bénéficient d'une large majorité des projets annoncés et le reste de la région répondant ainsi au développement de territoires dit d'excellence au détriment des autres.

De même, la CGT partage la remarque du CESER : le défi démographique auquel fait face notre région ne concerne pas que les lycéens. Le nombre de personnes de plus de 60 ans va aussi considérablement augmenter avec des besoins et attentes spécifiques, comme le souligne notamment le rapport sur la silver économie. Enfin, l'augmentation de la population ligérienne touche aussi les actifs. Répondre aux nouveaux défis Pays de la Loire nécessite de prendre en compte l'ensemble de ces évolutions pour un développement humain durable.

L'avis pointe l'importance de soutenir également les innovations non technologiques. La CGT souligne l'importance du soutien à l'industrie – et à toute l'industrie – de la production à la recherche - innovations, afin de maintenir et développer des emplois pour toutes les catégories de salariés.

Dans le rapport du Conseil Régional, il est fait référence à 18,2 millions d'heures de travail au fur et à mesure des réalisations des investissements programmes pour le BTP, soit l'équivalent de 11.000 emplois annuels. La CGT souhaiterait avoir plus d'informations sur ces emplois : nombre d'emplois existants et nombre à créer ? Quels types d'emplois ? Quelles qualifications et compétences pour ces emplois ? Sur combien d'années ces 11.000 emplois sont-ils prévus ... ?

La CGT partage les préoccupations du CESER concernant les infrastructures manquantes dans le projet, notamment dans le domaine ferroviaire.

Enfin, concernant les besoins de financement des entreprises, la CGT considère que les banques ont un rôle à tenir en tant que soutien à l'économie. Dans cette optique, elle rappelle sa revendication de la création d'un pôle financier public. N'est il d'ailleurs pas paradoxal de la part des acteurs politiques et économiques d'exiger une réduction de la dette publique quand dans le même temps, les finances publiques, au travers de différents outils, participent de plus en plus au soutien financier des entreprises ?

Pour la CGT, ce soutien aux entreprises doit s'accompagner d'une évaluation des aides publiques, du respect des principes d'éco-conditionnalité, quelle que soit la forme de l'aide, directe ou pas.

La CGT votera l'avis.

VOTES : Le texte proposé a été adopté par 81 voix pour et 3 abstentions.